

Questions et réponses # 4

Pour DDP # 100021631

Q1) L'un des membres de l'équipe que nous proposons est membre du Conseil national des aînés et travaille à conseiller le gouvernement sur une nouvelle prestation pour le vieillissement à domicile. Ceci pourrait-il être considéré comme un conflit d'intérêts?

R1) Merci d'avoir voulu vérifier avec nous. Non, cette situation particulière ne serait pas considérée comme un conflit d'intérêts.

Q2) Nous remarquons que la plupart des parties de la DP (e.g. la section 4.1.2) mentionne « taxes applicables exclues », mais dans l'énoncé de CF 1, il est indiqué « y compris toutes les taxes applicables ». EDSC pourrait-il confirmer si le prix maximale de 320 000 \$ comprend ou exclut la TVH?

R2) Tel qu'indiqué dans les Critères financiers obligatoires (CF), le prix maximal est 320 000 \$ incluant la TVH.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.